



**Fundy Regional
Service Commission**

**Commission de Services
Régionaux de Fundy**

RÉUNION MENSUELLE

Le 28 novembre 2022

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Commission de services régionaux de Fundy tenue le lundi 28 novembre 2022, au 10, ch. Crane Mountain, de Saint John.

1. Ouverture de la séance

La présidente, Brittany Merrifield, déclare la séance publique ouverte à 10 h 5.

2. Sont présents :

Brittany Merrifield	Présidente du conseil d'administration
Jim Bedford	Vice-président
Bette Ann Chatterton	Mairesse de St. Martins
John MacKenzie	Maire adjoint de Saint John
Nancy Grant	Mairesse de Rothesay
Libby O'Hara	Mairesse de Quispamsis
Ray Riddell	Représentant de district de services locaux
Tina Dealy	Représentante de district de services locaux
John Cairns	Représentant de district de services locaux

Sont absents :

AUTRE

Phil Ouellette, premier dirigeant, CSRF
Marc MacLeod, directeur général, CSRF
Alicia Raynes, secrétaire de séance, CSRF
Maurice Robichaud, facilitateur de transition
Robert Doucet, maire de Hampton

3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente demande que l'ordre du jour soit adopté.

Proposition : Adopter l'ordre du jour du 28 novembre 2022.

Proposé par : John MacKenzie
Appuyé par : Libby O'Hara
Vote : *Proposition adoptée*

4. Divulgence de conflit d'intérêts

Personne

5. Adoption de procès-verbaux

Personne

6. Résolutions en bloc

Aucune

7. Planification – inspection des bâtiments – Août et septembre 2022

Le rapport d'octobre 2022 de la construction, de l'aménagement et de l'urbanisme pour le Village de St. Martins et les zones rurales de la CSRF est présenté. L'estimation des coûts de construction depuis le début de l'année s'établit à 19 470 918 \$ fin octobre 2022, comparativement à 11 915 740 \$ en 2021.

Proposition : Accepter et classer la présentation telle que présentée.

Proposé par : John MacKenzie
Appuyé par : Nancy Grant
Vote : *Proposition adoptée*

8. Finance

a. États financiers du troisième trimestre 2022

Marc MacLeod présente les états financiers du troisième trimestre de 2022, expliquant que, selon la loi, il faut présenter un état des résultats chaque trimestre. Actuellement, la CSRF affiche de bons résultats et se trouve dans une position d'excédent d'environ 149 000 \$.

Parmi les faits saillants, on retiendra les revenus additionnels que le nouveau projet Fundy Quay a permis de recevoir et un marché du papier mixte favorable au recyclage. Par ailleurs, une explication est donnée sur le fait qu'une partie des surplus a été engloutie dans les coûts du carburant, un aspect très préoccupant pour la CSRF. Bien que le budget 2023 ait été établi en fonction d'une tendance pondérée des prix du carburant, il existe toujours un risque que les prix dépassent ce qui a été budgétisé. Le premier dirigeant, Phil Ouellette, précise que la situation sera suivie de près et que le conseil d'administration sera informé de son évolution.

La question est posée de savoir s'il faudrait acheter du carburant en vrac dans le but de réaliser des économies. Marc MacLeod explique que la CSRF profite déjà de la tarification provinciale et que son carburant lui coûte moins cher que si elle s'approvisionnait à la pompe.

La présidente, Brittany Merrifield, cède sa place à Jim Bedford, vice-président, le temps de présenter une proposition au sujet des coûts de carburant.

Proposition : Adresser une lettre au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour lui faire part des préoccupations de la CSRF concernant la hausse vertigineuse des coûts du carburant et lui demander une réponse sur la manière dont il entend réagir à cette augmentation afin de protéger les services fournis par la CSR et les gouvernements locaux.

Proposé par : Brittany Merrifield
Appuyé par : John MacKenzie

Vote : *Proposition adoptée*

La présidente, Brittany prend son rôle.

Autre fait important des états financiers du troisième trimestre : les revenus générés par l'installation de production. Il est expliqué que le générateur n'a pas fonctionné au niveau prévu. De plus, la CSRF n'a pas foré de nouveaux puits, ce qui influence la quantité de méthane collectée et utilisée pour la production. On fait remarquer que le forage de nouveaux puits est prévu dans le budget pour 2023. Le départ à la retraite inattendu de l'inspecteur des bâtiments constitue également la principale cause du déficit des Services de planification locale.

Proposition : Recevoir et classer les états financiers du 3e trimestre 2022 tels que présentés.

Proposé par : Libby O'Hara
Appuyé par : Nancy Grant
Vote : *Proposition adoptée*

b. Pouvoir de signature aux fins du règlement 7.4.1 – M. MacLeod

Marc MacLeod explique que le projet de loi 82, *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale*, a reçu la sanction royale le 17 décembre 2021. Dans le cadre de cette réforme, le premier dirigeant est chargé d'exercer les pouvoirs que lui confère la présente loi et d'embaucher, pour le compte de la commission, les personnes qu'il estime nécessaires. Or, aux fins du règlement de procédure de la CSRF en vigueur, le premier dirigeant n'est pas reconnu en qualité de signataire autorisé. Il est également précisé que le partenaire bancaire de la CSRF, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), exige que le conseil d'administration reconnaisse officiellement le premier dirigeant comme signataire autorisé. Cette possibilité serait la meilleure du point de vue opérationnel et ne présenterait aucun risque juridique pour la Commission. De plus, on suggère de supprimer toutes les références au directeur général dans le règlement de procédure, sauf en ce qui concerne le pouvoir de signature.

Les membres du conseil d'administration indiquent que le règlement de procédure actuel comporte plusieurs anomalies qui doivent être corrigées, l'une d'entre elles étant que les nouvelles entités doivent faire partie de cet acte normatif. Un membre du conseil d'administration suggère que le directeur général puisse conserver son pouvoir de signature, mais que les coûts opérationnels soient approuvés par le premier dirigeant. On s'interroge sur ce que font les autres CSR à cet égard. La réponse : dans la majorité d'entre elles, le signataire autorisé est le premier dirigeant, pas le directeur général.

Proposition : Ajouter le premier dirigeant, Phil Ouellette, comme signataire autorisé aux fins du règlement de procédure 7.4.1 de la CSRF et remplacer la mention de directeur général par celle de premier dirigeant dans le règlement de procédure de la CSRF présenté.

Proposé par : John MacKenzie
Appuyé par : Bette Ann Chatterton
Vote contre : *Jim Bedford, Nancy Grant, Libby O'Hara, Ray Riddell, Tina Dealy, John Cairns, John MacKenzie, Bette Ann Chatterton*
Vote : *Proposition refusée*

Suggestion est faite d'ajouter simplement le premier dirigeant à la liste des signataires autorisés plutôt que de retirer le directeur général de tous les articles du règlement de procédure, car plusieurs d'entre eux doivent être révisés.

Proposition : Autoriser le premier dirigeant, Phil Ouellette, à faire partie des signataires autorisés de la CSRF, conformément à l'article 7.4.1 du règlement de procédure de la CSRF, à compter du 28 novembre 2022.

Proposé par : John MacKenzie
Appuyé par : Ray Riddell
Vote : *Proposition adoptée*

9. Le point sur la recherche de locaux – Phil Ouellette

Phil Ouellette fait le point sur la recherche de locaux à bureaux additionnels que mène la CSRF. Il explique qu'à l'heure actuelle, l'objectif principal est de trouver quelque chose pour 2023. Ces locaux sont nécessaires en raison du manque de place au siège social de Crane Mountain. On prévoit qu'ils seront occupés par cinq (5) à sept (7) personnes. Phil Ouellette fournit une liste détaillée des critères à l'étude, expliquant que le gouvernement du Nouveau-Brunswick apportera son concours financier pour l'année 2023. Il explique également que, selon les prévisions, une recommandation devrait être préparée, puis présentée au conseil d'administration à la réunion du 19 décembre 2022. Le personnel de la CSRF continuera d'étudier les possibilités pour 2024 et après, et envisage de préparer une recommandation d'ici le troisième trimestre de 2024.

À la question de savoir si le gouvernement provincial dispose de locaux que la CSRF pourrait utiliser, on répond que toutes les possibilités sont envisagées à l'heure actuelle.

On laisse entendre qu'il est peut-être déraisonnable de s'attendre à trouver des locaux pour des bureaux et une salle de conférence. Plusieurs suggestions ou questions sont soulevées : la CSRF ne pourrait-elle utiliser les salles de réunion du conseil d'administration pour ses réunions plutôt que d'engager des dépenses? Ne serait-il pas possible d'instaurer une politique de télétravail pour le personnel et d'utiliser les bureaux actuels pour les réunions? On explique que toutes les possibilités sont à l'étude, mais qu'il faut plus locaux à bureaux pour maintenir le niveau de productivité nécessaire. D'un point de vue administratif, ces locaux sont bien plus qu'un simple souhait, ils sont indispensables. La CSRF doit maintenir une norme minimale de service tout en s'efforçant de garder ses coûts aussi abordables que possible.

Proposition : Accepter et classer la présentation telle que présentée.

Proposé par : John MacKenzie
Appuyé par : Tina Dealy
Vote : *Proposition adoptée*

10. Le point sur les nouveaux services obligatoires – Phil Ouellette

Phil Ouellette fait le point sur les nouveaux services obligatoires que doit assurer la Commission de services régionaux de Fundy, expliquant qu'il est important que les administrateurs soient fréquemment et correctement informés de ces nouvelles obligations. À l'heure actuelle, il reste encore de nombreuses questions sans réponse, mais l'objectif est de renseigner le conseil d'administration sur le sujet à mesure que l'information sera disponible.

Il explique que la CSRF va examiner les exigences minimales des nouveaux services obligatoires. Chacun d'entre eux nécessite la mise en place d'un comité correspondant, ce qui sera chose faite en début d'année 2023. Chaque comité devra comprendre un ou deux représentants de la Commission. Le personnel de la CSRF étudie actuellement la possibilité de permettre aux membres de la Commission de confier la responsabilité de cette représentation à des membres de leurs gouvernements locaux respectifs. Cette mesure répond aux préoccupations liées à la charge de travail actuelle et future des membres de la Commission.

Phil Ouellette passe en revue les exigences essentielles de tous les nouveaux services obligatoires et fait le point sur chacun d'entre eux, en soulignant certains éléments clés.

Ainsi, l'agence de croissance régionale Envision Saint John assurera la prestation des services de développement économique et de promotion du tourisme. Le personnel de la CSRF a travaillé en étroite collaboration avec cet organisme et le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour élaborer une entente. Une première ébauche devrait être au point au début décembre. L'objectif est de maintenir l'esprit et l'intention de l'entente originale avec les membres d'Envision Saint John.

On discute du partage des coûts des infrastructures récréatives, culturelles et sportives. Dans la région de Fundy, par rapport à d'autres régions où ça ne s'est jamais fait, la planification des installations régionales est en avance. La première étape de ce mandat serait la création, pour le début de 2023, d'un comité qui superviserait les installations régionales. De plus, il est mentionné que dans le cadre du projet de loi 16 récemment présenté, le gouvernement du Nouveau-Brunswick cherche à abroger la *Loi sur la Commission des installations régionales du Grand Saint John*, ce qui devrait intervenir avant 2023.

Une discussion sur le volet du développement communautaire s'ensuit. L'une des premières étapes de la prestation de ce service obligatoire consistera à adopter un mandat et à nommer des représentants au comité de développement communautaire au début de 2023. Précisons que la CSRF est en train de mettre la dernière main au processus d'embauche du futur coordonnateur du Réseau d'inclusion communautaire (RIC) pour la région de Fundy, qui continue de recevoir l'appui de la Société d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick.

Pour ce qui est du transport régional, il s'agira principalement d'adopter un mandat et de nommer des représentants au comité régional du transport au début de 2023. Ce comité établira l'orientation régionale et le cadre de responsabilisation pour la planification du transport régional. Le personnel de la CSRF a pris contact avec des partenaires communautaires de divers secteurs en vue de préparer une recommandation destinée à la Commission.

On fait un bref survol du volet « collaboration en matière de sécurité publique », en précisant que pour l'instant, la CSRF va adopter le mandat et nommer des représentants au comité de collaboration en matière de sécurité publique au début de 2023. Il est précisé que le personnel de la CSRF a déjà établi un groupe clé d'organisations qui pourrait composer le comité en question. Un courriel a été envoyé pour demander des commentaires sur la meilleure façon de coordonner ce comité et de maximiser son utilité pour les organisations et la région. Il convient de préciser également que ce mandat n'est pas un mécanisme de fusion des services, mais simplement un cadre de discussion à leur sujet.

Des membres demandent à quel moment ils seront informés des exigences minimales de chacun des nouveaux services obligatoires. On répond que le rapport les contient. À noter que le conseil d'administration continuera à recevoir des renseignements et des précisions sur ces services.

Le contrat avec Envision Saint John, qui porte sur le développement économique et la promotion du tourisme, est un sujet de préoccupation. Plus précisément, il s'agit de savoir comment le contrat actuel des membres avec Envision sera dissous. On explique que la CSRF est chargée de le faire et qu'un nouvel accord est en cours de rédaction entre elle et Envision Saint John. Ce contrat respectera l'esprit et l'intention de l'accord original.

La liste des installations régionales suscite également des inquiétudes. Les membres votent pour retirer l'une d'entre elles de la liste, mais on leur explique que, selon le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les cinq installations seront maintenues. La nécessité de définir les paramètres d'ajout d'une installation régionale à la liste ainsi que la structure du vote font aussi l'objet de discussions. Il est rappelé que le projet de loi 16 clarifie quelque peu le système de vote pondéré en place.

Une discussion a lieu sur la rémunération des membres qui assistent aux comités responsables des nouveaux services obligatoires et la charge de travail qui en découlera. On s'inquiète notamment du fait que celles et ceux qui feront ce travail (qui, en d'autres temps, aurait été effectué par le gouvernement provincial) devraient être rémunérés. On suggère aussi que les membres des comités n'ont peut-être pas l'expertise correspondant aux services obligatoires en question et que pallier cela pourrait exiger beaucoup de leur temps. Les membres se disent préoccupés par le manque de respect envers les commissions de services régionaux dont a fait preuve le gouvernement du Nouveau-Brunswick tout au long du processus.

Proposition : Accepter et classer la présentation telle que présentée.

Proposé par : Nancy Grant
Appuyé par : John MacKenzie
Vote : *Proposition adoptée*

11. Correspondance – Ville de Saint John – 2 novembre 2022

Un exemplaire d'une lettre adressée par la Ville de Saint John au premier dirigeant, Phil Ouellette, est fourni concernant le rapport d'analyse du groupe de travail régional Gardner-Pinfold - Grand Saint John. Cependant, suggestion est faite que cette question soit reportée jusqu'en 2023, date à laquelle la CSRF pourra examiner cette question de plus près.

Proposition : Repousser l'étude de la communication de la Ville de Saint John, datée du 2 novembre 2022, à 2023, lorsque la CSRF pourra examiner cette question de plus près.

Proposé par : John MacKenzie
Appuyé par : Nancy Grant
Vote : *Proposition adoptée*

La présidente, Brittany Merrifield, demande une proposition pour lever la séance.

Proposition : Lever la séance à 11 h 43.

Proposé par : Libby O'Hara
Appuyé par : John MacKenzie
Vote : *Proposition adoptée*

ADOPTÉ le _____

Brittany Merrifield, présidente

Alicia Raynes, secrétaire de séance